



Val-d'Or

DEMANDEUR

Nom de l'organisme : _____

Nom du ou de la responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

DÉTAILS DE L'ACTIVITÉ

Description de l'activité :

Date(s) de l'activité : _____

Heure du déroulement : _____

Description du parcours :

Nombre approximatif de participants : _____

Avez-vous effectués des démarches auprès de la Sûreté du Québec : Oui Non

Signature du ou de la responsable

Date

AUTORISATION DE LA MUNICIPALITÉ

Autorisé Non autorisé Communiquer avec la Sûreté du Québec pour les aviser (819 825-6161)

Signature de l'officier municipal

Date

Remarque :

Veillez noter que le traitement d'une demande d'autorisation pourrait prendre une quinzaine de jours. Nous ne sommes pas responsables des inconvénients occasionnés par toute demande tardive.

Afin de bien identifier les barricades et panneaux appropriés à votre activité, veuillez consulter le document « SIGNALISATION DES TRAVAUX DE COURTES DURÉE » (ci-joint) et vous assurez de vous procurer le bon matériel. Au besoin, vous êtes invités à vous référer à une entreprise spécialisée pour obtenir un plan de fermeture.

Sous réserve de leur disponibilité, les équipements nécessaires au déroulement de l'activité (ex. : barricades, cônes) peuvent être fournis par le service des Travaux publics. L'organisme utilisateur est cependant responsable de leur transport et devra assumer le coût de réparation ou de remplacement de tout matériel endommagé ou non retourné. Pour réservation, veuillez appeler au 819 824-3802.

Coût unitaire de remplacement (excluant les taxes) :

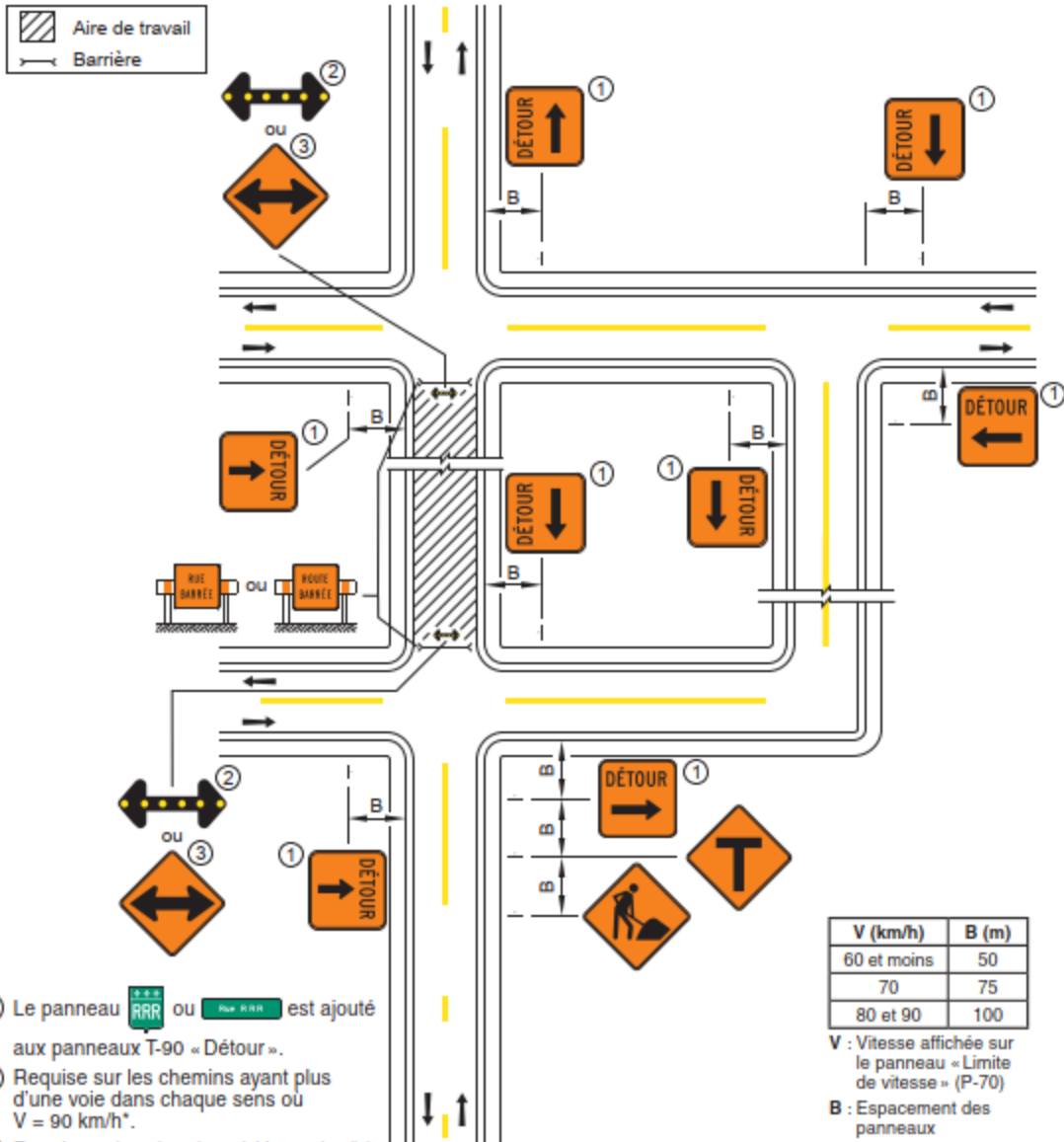
- Barricade de 8 pieds de longueur, H.I. blanc et orange, incluant 2 pattes : 120 \$
- Panneau interdisant le stationnement : 145 \$
- Panneau détour, rue barrée ou circulation locale : 50 \$/ch.

NB : Pour de ce qui est des cônes en PVC, nous n'en faisons pas le prêt.



NORME

FERMETURE DES VOIES



Note :
– la signalisation en sens inverse doit être équivalente.